



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.11/2006/3
28 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial
composé de hauts fonctionnaires
«Un environnement pour l'Europe»

Deuxième réunion
Genève, 29 et 30 juin 2006
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**CADRE ÉVENTUEL POUR L'ORDRE DU JOUR
DE LA CONFÉRENCE DE BELGRADE***

Document établi par le secrétariat en consultation avec le Président

INTRODUCTION

1. À la première réunion du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires «Un environnement pour l'Europe» (12 et 13 octobre 2005), le Président a demandé au secrétariat d'établir un document de base révisé sur les thèmes qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade, en tenant compte des suggestions et observations faites par les participants au Groupe de travail pendant et après la réunion. Ce document a été distribué à la deuxième réunion du Comité exécutif pour examen.
2. Cette nouvelle version modifiée qui tient compte des observations et recommandations du Comité exécutif, est soumise à la deuxième réunion du Groupe de travail pour examen et approbation, selon qu'il conviendra. Elle vise à faciliter les travaux sur l'ordre du jour de la Conférence.

* La sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» se tiendra à Belgrade (Serbie-et-Monténégro) en octobre 2007. Le présent document a été soumis à la date indiquée en raison de retards survenus dans la procédure.

3. L'un des principaux critères du choix des questions à inscrire à l'ordre du jour est l'intérêt et l'attention des ministres. En outre, comme les précédentes conférences «Un environnement pour l'Europe», la réunion de Belgrade devrait être importante pour l'ensemble de la région de la CEE, même si certains points ne présenteront peut-être pas le même intérêt pour toutes les parties de la région.

4. À la première réunion du Groupe de travail, il a été jugé nécessaire de mettre l'accent sur les questions de mise en œuvre et de veiller à ce que Belgrade débouche sur des «mesures concrètes». Certains pays et les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» ont présenté des propositions concernant des thèmes qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, ainsi que des activités et des documents qui doivent être préparés en vue de la Conférence. Il a été également proposé que chaque point éventuel de l'ordre du jour soit structuré de manière à indiquer a) une évaluation de l'état d'avancement des travaux, b) une analyse des problèmes rencontrés et c) la voie à suivre. Donnant suite à la demande du Comité exécutif à sa deuxième réunion, le secrétariat, en consultation avec le Président, a présenté les thèmes et activités proposés de façon plus structurée aux fins d'examen par le Groupe de travail (voir l'annexe).

5. Un très grand nombre de documents d'évaluation et d'analyse sont en cours d'élaboration par les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» en vue de la Conférence. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner comment transposer les principaux messages contenus dans ces évaluations dans des décisions des ministres.

6. Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi envisager la possibilité de donner un titre ou, comme l'Union européenne l'a suggéré, une simple accroche pour résumer les thèmes de Belgrade. Le secrétariat a proposé le titre ci-après: «*Un environnement pour l'Europe: construire des passerelles vers l'avenir*». Il a été en outre suggéré de donner un titre pour chaque journée de la Conférence pour indiquer les questions qui pourraient être abordées ce jour-là: «*Préparer le terrain*», «*Construire des passerelles*» et «*Façonner l'avenir*».

ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE BELGRADE

I. «PRÉPARER LE TERRAIN»

A. Surveillance et évaluation

7. Les ministres réunis à Kiev ont demandé à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) d'établir le quatrième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement en Europe pour la Conférence, en s'appuyant sur de nouveaux partenariats, particulièrement avec la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (ECE/CEP/94/Rev.1, par. 30). Ils ont encouragé la collaboration internationale afin de rendre plus comparables les capacités en matière d'information, de collecte des données et de surveillance. L'AEE prépare actuellement l'évaluation de Belgrade sur la base du résumé du rapport qui avait été examiné à la session de juin 2005 du Groupe de travail CEE de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. Le Groupe de travail commencera par examiner l'état d'avancement du rapport, puis le projet de rapport lui-même à ses deux réunions suivantes en 2006.

8. Les ministres réunis à Kiev ont exprimé leur soutien aux travaux du Groupe de travail, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités d'information et d'observation en matière d'environnement dans les pays de l'Europe centrale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC). Le Groupe de travail élabore actuellement des lignes directrices à l'intention des gouvernements de ces pays pour les aider à appliquer un corps central d'indicateurs environnementaux compatibles avec ceux qui sont appliqués à l'échelon international.

9. Le Groupe de travail a en outre commencé à établir des lignes directrices concernant l'amélioration de la surveillance de l'environnement et de l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement par les entreprises des pays de l'EOCAC. La participation active de grandes entreprises dans cette activité pourrait déboucher sur l'organisation, durant la Conférence, d'une table ronde des ministres avec des représentants d'entreprises et d'industries des pays de l'EOCAC – et éventuellement de l'Europe du Sud-Est (ESE).

10. Enfin, une collaboration étroite entre le Groupe de travail et les autorités nationales des pays de l'EOCAC chargées de l'environnement débouchera peut-être sur une recommandation concernant l'utilisation des rapports nationaux sur l'état de l'environnement dans la prise de décisions et l'information du public. Les trois ensembles de lignes directrices et de recommandations seront présentés, par l'intermédiaire du Comité des politiques de l'environnement et du Groupe de travail, à la Conférence pour approbation.

B. Éducation au service du développement durable

11. Les ministres réunis à Kiev ont reconnu l'importance d'intégrer le développement durable dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux et ont invité les Ministres de l'éducation et d'autres ministères compétents à prendre part activement à l'élaboration de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au service du développement durable à l'horizon 2005 (ECE/CEP/94/Rev.1, par. 58). La Réunion de haut niveau des Ministères de l'environnement et de l'éducation à Vilnius (les 17 et 18 mars 2005) a adopté à l'unanimité la Stratégie, ainsi que le Cadre de Vilnius pour sa mise en œuvre.

12. Les participants à la Réunion ont débattu de la coordination et de l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie et ont décidé de créer un comité directeur chargé de surveiller de promouvoir cette mise en œuvre. Il a été proposé que le processus «Un environnement pour l'Europe» serve de tribune à cette mise en œuvre. De nombreuses délégations ont souligné que les Ministères de l'éducation devraient jouer un rôle équivalent dans une éventuelle réunion portant sur l'éducation au service du développement durable qui se tiendrait dans le cadre des conférences du processus «Un environnement pour l'Europe». À cet égard, il a été proposé qu'un débat spécial consacré à l'éducation au service du développement durable ait lieu pendant la Conférence de Belgrade (CEP/AC.13/2005/2). Le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable, à sa première réunion en décembre 2005, a confirmé qu'il était prêt à organiser un tel débat durant la Conférence de Belgrade et a demandé à son Bureau de donner suite à cette décision.

13. Le Bureau du Comité directeur, à sa réunion du 23 février 2006, a examiné une proposition plus détaillée concernant ce débat et l'a soumise au Groupe de travail par l'intermédiaire de son Comité exécutif (voir le document ECE/CEP/AC.11/2006/7). Les conclusions de ce débat pourraient se présenter sous la forme d'une déclaration conjointe des Ministres de l'éducation et de l'environnement portant sur l'éducation au service du développement durable, mettant en lumière l'état d'avancement du processus et donnant des orientations stratégiques pour sa poursuite. Le Groupe de travail est invité à examiner cette proposition.

II. «CONSTRUIRE DES PASSERELLES»

A. Renforcement des instruments, des politiques et des partenariats

Sous-région de l'EOCAC

Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC

14. Les ministres réunis à Kiev ont adopté la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC et ont décidé de faire le bilan de la mise en œuvre de la Stratégie à la Conférence de Belgrade (ECE/CEP/105/Rev.1, par. 19).

15. L'Équipe spéciale sur l'application du programme d'action pour l'environnement (Équipe spéciale du PAE), en collaboration avec d'autres organes internationaux intéressés et centres régionaux pour l'environnement (CRE), a été invitée à diriger les efforts tendant à faciliter et à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC. Elle devrait présenter une évaluation des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie à la Conférence. Elle établit actuellement un rapport sur les progrès réalisés dans la gestion de l'environnement dans les pays de l'EOCAC pour aider à évaluer l'état d'avancement de l'application de la Stratégie. Il a été proposé, à la réunion du Groupe de travail, que les progrès réalisés, mais aussi les causes des échecs observés en ce qui concerne le respect des engagements pris par les pays de l'EOCAC, fassent l'objet d'un examen plus approfondi. En outre, l'étape suivante consisterait à établir un programme réaliste sur les moyens de surmonter ces problèmes, évoquant notamment les politiques à mettre en œuvre pour le renforcement des capacités.

16. Les ministres ont décidé qu'il faudrait mettre fin progressivement à l'horizon 2004 au sous-programme de travail de l'Équipe spéciale du PAE concernant l'Europe centrale et orientale ainsi qu'aux activités du Comité de préparation des projets (CPP) dans les pays candidats. Ils sont convenus d'envisager à la Conférence la possibilité de transférer dans la sous-région de l'EOCAC les fonctions de secrétariat, assurées actuellement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Initiative pour le développement durable en Asie centrale

17. À la première réunion du Groupe de travail, les États d'Asie centrale ont appelé l'attention sur l'Initiative pour le développement durable en Asie centrale qui avait été conçue en tant que «partenariat de type 2» au titre du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable en 2002, le but principal étant de créer des conditions favorables sur les plans politique, institutionnel, économique, de l'information, etc., pour atteindre les objectifs de développement

durable en Asie centrale. Dans la Déclaration ministérielle de Kiev, un point particulier (ECE/CEP/94/Rev.1, par. 63) était consacré à cette initiative. Les partenaires de l'Initiative ont proposé d'établir un rapport spécial sur les progrès réalisés dans sa mise en œuvre et d'examiner à la Conférence l'évolution et les perspectives de cette initiative.

Sous-région de l'ESE

18. Des questions présentant un intérêt pour la sous-région de l'ESE qui seront examinées à la Conférence seront proposées par le pays hôte en consultation avec les ministres des pays de l'ESE pour examen par le Groupe de travail. Une réunion ministérielle pour les pays de l'ESE est prévue pour la mi-mai 2006 à l'invitation du Gouvernement de la Serbie-et-Monténégro, l'objectif principal étant de recueillir des avis et suggestions formulés par les pays de cette région.

Région de la CEE

Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

19. L'un des principaux objectifs du processus «Un environnement pour l'Europe», convenu par les ministres à Kiev, est de renforcer l'application des conventions et protocoles régionaux et d'encourager les efforts visant à améliorer leur efficacité, leur efficience et leur cohérence.

20. À la suite d'une réunion interne des secrétaires des AME de la CEE, il a été indiqué que la question des mécanismes de mise en conformité et d'établissement de rapports pourrait être abordée à la Conférence. La nature des contributions fait actuellement l'objet d'un débat et de plus amples informations seront communiquées à la réunion du Groupe de travail. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner comment les progrès réalisés et la poursuite du renforcement de la mise en œuvre des divers instruments pourraient être examinés à la Conférence. L'Union européenne a suggéré qu'il soit procédé à une évaluation indépendante de l'efficacité des instruments juridiques environnementaux et des instruments de caractère non contraignant de la CEE.

Études de performance environnementale (EPE)

21. Les ministres réunis à Kiev ont appuyé la poursuite du programme de la CEE et de l'OCDE relatif aux EPE. Il est envisagé d'établir un rapport pour la Conférence présentant les répercussions positives de la coopération internationale dans les pays visés par le programme EPE de la CEE. Le rapport serait axé sur la mise en œuvre des engagements pris au niveau international et leur incidence sur la modernisation de la gestion et des pratiques nationales dans le domaine de l'environnement.

Environnement et sécurité

22. Le PNUE, en collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a proposé d'établir pour la Conférence un document succinct, concis et ciblé, pour faciliter les travaux des ministres et fournir des recommandations concernant un texte qui doit être adopté par les ministres, si possible dans le cadre de la Déclaration ministérielle. Le PNUE a fourni

les informations de base pour l'élaboration de ce document à la réunion du Groupe de travail pour examen.

B. Diversité biologique et écosystèmes

23. Les ministres réunis à Kiev ont approuvé la résolution sur la diversité biologique présentée par le Conseil de la SPDBP¹ et engagé leur gouvernement à mettre fin à l'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010 dans la région paneuropéenne en déployant des efforts au niveau national et par une coopération régionale.

24. La Conférence de Belgrade pourrait servir de cadre à l'examen des activités menées à ce jour dans la région paneuropéenne pour donner suite à la résolution de Kiev sur la diversité biologique. Les réalisations, problèmes et besoins de la région pourraient être évalués et des recommandations pourraient être faites pour que l'Europe appuie le suivi de la résolution de Kiev et parvienne à l'objectif 2010. Le PNUE et le Conseil de l'Europe, en tant qu'organisations accueillant le secrétariat conjoint de la SPDBP, sont prêts à organiser, pendant la Conférence, une séance consacrée à la diversité biologique et aux écosystèmes et à en assurer le secrétariat.

25. L'ECO-Forum européen a proposé l'organisation d'une table ronde entre ministres et ONG sur des questions relatives à la diversité biologique dans la CEE à l'occasion de la Conférence; cette table ronde mettrait particulièrement l'accent sur l'Initiative Compte à rebours 2010, le rôle et le statut de la SPDBP, et d'autres actions et partenariats dans ce domaine. L'UNEP, en tant que l'une des organisations accueillant le secrétariat conjoint de la SPDBP, examine actuellement avec l'ECO-Forum européen et d'autres parties intéressées le meilleur moyen d'inclure cette question en tenant compte de la proposition présentée par ce dernier.

Autres questions connexes

26. Parmi d'autres questions proposées à la réunion du Groupe de travail aux fins d'examen plus approfondi par celui-ci, on citera notamment: *La dégradation des sols, le financement et l'économie des écosystèmes* et *les montagnes*. Il faudrait garder à l'esprit les activités en cours et prévues dans ces domaines pour éviter les redondances.

III. «FAÇONNER L'AVENIR»

A. Dans la perspective de l'adoption de stratégies encourageant des modes de production et de consommation viables

Évaluation des modes de consommation et de production

27. Les ministres réunis à Kiev ont souligné l'importance du passage à des modes de production et de consommation viables et encouragé les régions, les sous-régions et les pays, selon le cas, à concevoir des programmes pour accélérer cette évolution. Ils se sont référés au Plan de mise en œuvre de Johannesburg qui demande la «mise en place d'un cadre décennal de programmes pour appuyer des [initiatives nationales et régionales visant à accélérer le passage à des modes de production et de consommation viables qui favoriseront le développement

¹ Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère.

économique et social dans les limites des écosystèmes]». Les ministres se sont engagés à encourager et promouvoir la mise en place d'un tel cadre de programmes et les «soumettront à [leur] prochaine conférence» (ECE/CEP/94/Rev.1, par. 28).

28. Dans la région paneuropéenne, plusieurs réunions ont eu lieu aux niveaux national, sous-régional et régional depuis le processus de Marrakech. Une réunion de parties prenantes européennes portant sur des modes de production et de consommation durables s'est tenue à Ostende (Belgique) en novembre 2004: les participants ont reconnu, entre autres, qu'il était nécessaire d'améliorer la coordination, l'intégration et la cohérence entre les diverses stratégies et politiques communautaires et de favoriser la mise en place de dispositifs économiques propices à l'innovation et à l'utilisation accrues des méthodes de production et de consommation durables disponibles. Ils ont lancé un appel en faveur de la coopération avec les pays en transition pour l'instauration d'infrastructures durables dans des domaines tels que les déchets, le logement et l'énergie, et de la promotion de partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour accroître l'investissement dans ces domaines.

29. Dans l'Évaluation de Belgrade, l'AEE analysera l'évolution de la situation dans la région en ce qui concerne le passage à des modes de consommation et de production viables. Des questions de premier plan, telles qu'une production plus propre, l'alimentation, le logement, la mobilité, l'étiquetage et les achats, seront analysées dans l'ensemble de la région de la CEE. Le projet de chapitre sera disponible avant la troisième réunion du Groupe de travail en octobre 2006. Il pourrait être demandé à l'AEE de présenter au Groupe de travail les principales conclusions de ce projet, ce qui pourrait aider le Groupe de travail à choisir des points clefs pour discussion à la Conférence.

30. Une proposition visant à établir un rapport de base sur la cartographie des modes de production et de consommation viables dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE a été élaborée par le PNUE en collaboration avec la Suède et l'AEE et sera présentée à la réunion du Groupe de travail pour examen. Ce rapport, dont l'objet est de donner un aperçu des modes de production et de consommation (à l'aide d'études de cas) dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE, pourrait constituer, avec les informations sur ces modes de production tirées de la quatrième évaluation de l'AEE, une base de discussion sur la mise au point éventuelle de programmes visant à promouvoir ces modes pour la région paneuropéenne.

31. Le PNUE a également proposé d'établir un projet de document sur les modes de production et de consommation viables dans la région de la CEE à partir des conclusions des études de cas dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE et de la quatrième évaluation de l'AEE en vue de présenter le document final d'ici à février 2007. Lors de l'examen de cette proposition, le Groupe de travail souhaitera peut-être voir comment celle-ci pourrait compléter utilement le processus de Marrakech et la conférence de suivi consacrée à cette question qui doit avoir lieu à Stockholm en juin 2007. Le Groupe de travail voudra peut-être également voir si cette proposition devrait être applicable à toute la région de la CEE ou être axée sur des sous-régions particulières.

Énergie

32. Les ministres réunis à Kiev ont reconnu que de nombreuses initiatives avaient été prises pour intégrer les aspects environnementaux et le développement durable dans la politique énergétique de la région. Ils ont accueilli avec satisfaction et appuyé les efforts déployés aux niveaux régional et mondial pour améliorer l'efficacité énergétique et accroître la part des sources d'énergie renouvelables. Ils ont expressément invité le secrétariat de la Charte de l'énergie, en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes, à présenter à la Conférence de Belgrade un rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne les efforts tendant à améliorer l'efficacité énergétique.

33. Le Groupe de travail établi dans le cadre de la Charte de l'énergie relatif à l'efficacité énergétique et aux aspects environnementaux, à sa réunion en novembre 2005, a confirmé son intention d'établir un rapport d'activité sur l'efficacité énergétique pour la Conférence et a demandé au secrétariat de la Charte de l'énergie de définir la structure du rapport en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales concernées.

34. Le programme de la CEE sur l'énergie durable a confirmé qu'il établirait un rapport de base sur le financement d'investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique et à atténuer les changements climatiques dans certains pays en transition de la région de la CEE, qui servirait de document de référence pour la Conférence.

Questions connexes

35. Parmi d'autres questions qu'il a été proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence et nécessitant un examen du Groupe spécial, on citera notamment la gestion des ressources en eau et la gestion des substances chimiques. Ces questions pourraient être abordées dans le cadre de l'évaluation des modes de consommation et de production viables.

B. Dans la perspective du vingtième anniversaire du processus «Un environnement pour l'Europe»

36. Le processus «Un environnement pour l'Europe» est un partenariat unique en son genre regroupant les États membres de la région de la CEE, les organisations du système des Nations Unies représentées dans la région, d'autres organisations intergouvernementales, les centres régionaux pour l'environnement, des ONG et d'autres grands groupes.

37. Les ministres réunis à la Conférence de Kiev (ECE/CEP/94/Rev.1, par. 66) ont appuyé énergiquement la poursuite du processus «Un environnement pour l'Europe» et sont convenus des buts fixés pour l'avenir du processus comme suit:

a) Promouvoir la réalisation des objectifs grâce à une coopération à l'échelle régionale et sous-régionale en ce qui concerne la définition des interventions des pouvoirs publics à la lumière des conclusions de travaux de surveillance et d'évaluation de l'environnement, de la nécessité d'intégrer des considérations d'environnement aux politiques sectorielles et de l'impératif de bonne gouvernance, avec la participation de la société civile, des entreprises commerciales et industrielles et d'autres grands groupes;

- b) Renforcer la mise en œuvre des instruments relatifs à l'environnement auxquels les pays sont parties, notamment les conventions régionales et protocoles régionaux, et encourager les efforts tendant à les rendre plus efficaces, plus opérationnels et plus cohérents;
- c) Améliorer la coopération entre les programmes régionaux des organes et organismes de l'ONU et d'autres organisations et institutions internationales;
- d) Mobiliser des ressources financières en faisant appel à toutes les sources de financement, notamment aux gouvernements, aux IFI², aux donateurs et au secteur privé en vue de soutenir la mise en œuvre des instruments régionaux relatifs à l'environnement et des initiatives sous-régionales, y compris en matière de renforcement des capacités;
- e) Appuyer la coopération interrégionale et favoriser les liens avec les mécanismes de gouvernance environnementale mondiale, lorsque cela est avantageux;
- f) Contribuer aux activités régionales que mène la CEE pour réaliser le processus de développement mondial durable;
- g) Améliorer et renforcer les activités de surveillance et d'évaluation dans la région.

38. La Conférence de Belgrade fera le point des engagements pris et des instruments adoptés d'un commun accord dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» et évaluera leur efficacité, en analysant les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre et en présentant des exemples de réussite et de bonnes pratiques susceptibles d'être mis à profit en vue du renforcement des capacités et de la mise en œuvre des accords existants. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner l'orientation que le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait prendre après la Conférence.

Coopération et synergies avec d'autres processus ministériels

39. Les ministres réunis à Kiev sont convenus de la nécessité de rendre plus efficace la coopération avec les autres processus ministériels dans la région et de limiter le nombre de conférences ministérielles. Ils ont expressément fait référence aux processus «Environnement et santé» et «Environnement, santé et transports» ainsi qu'à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Ils sont également convenus d'inviter les Ministres de la santé et des transports aux futures conférences du processus «Un environnement pour l'Europe» et de les faire participer activement aux travaux préparatoires, selon qu'il convient (ECE/CEP/94/Rev.1, par. 68).

40. Deux réunions de haut niveau devraient avoir lieu en 2007, à savoir l'examen à mi-parcours du processus pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé et la troisième Réunion de haut niveau CEE/OMS sur les transports, l'environnement et la santé. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le point de savoir s'il existe des synergies thématiques précises entre ces réunions et la Conférence de Belgrade.

² Institutions financières internationales.

Résultats escomptés de la Conférence de Belgrade

41. À l'issue des travaux de la première réunion du Groupe de travail, deux possibilités ont été suggérées, à savoir l'établissement d'un bref document négocié donnant des orientations stratégiques ou d'un résumé du Président. Le Comité exécutif, à sa deuxième réunion, a conclu que la meilleure solution serait d'établir à la fois une brève déclaration ministérielle concentrée, de préférence, sur un petit nombre de points particuliers et les principaux messages politiques pour l'avenir, ainsi qu'un résumé du Président. Il est proposé que la déclaration porte essentiellement sur les points suivants: a) l'intensification des partenariats qui contribuent à l'application des AME au niveau régional; b) le renforcement de la mise en œuvre de la stratégie pour les pays de l'EOCAC; et c) l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe». Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner cette option et décider d'établir un groupe de rédaction chargé de commencer à travailler sur la déclaration.

Annexe

AVANT-PROJET ÉVENTUEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DE BELGRADE³

Établi à la suite de la demande et des recommandations formulées par le Comité exécutif et en tenant compte des questions recensées initialement par le Groupe de travail et des activités présentées à ce jour par les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe»

«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE: CONSTRUIRE DES PASSERELLES VERS L'AVENIR»					
«PRÉPARER LE TERRAIN»		«CONSTRUIRE DES PASSERELLES»		«FAÇONNER L'AVENIR»	
Premier jour (mercredi 10 octobre 2007)		Deuxième jour (jeudi 11 octobre 2007)		Troisième jour (vendredi 12 octobre 2007)	
Heures	Point de l'ordre du jour (documents de la catégorie I)	Heures	Point de l'ordre du jour (documents de la catégorie I)	Heures	Point de l'ordre du jour (documents de la catégorie I)
9 h 00- 10 h 00	<u>Cérémonie d'ouverture</u> (1 h 00) <i>(séance plénière)</i>	9 h 00- 13 h 00	<u>Renforcement des instruments, politiques et partenariats</u> (4 h 00) <i>(séance plénière/table ronde/débat d'experts)</i>	9 h 00- 11 h 00	<u>Dans la perspective de l'adoption de stratégies encourageant des modes de production et de consommation viables⁴</u> (2 h 00) <i>(séance plénière/table ronde/débat d'experts)</i> ⇒ [à déterminer] ▪ [à déterminer]
10 h 00- 13 h 00	<u>Activités de surveillance et d'évaluation</u> (3 h 00) <i>(séance plénière)</i> (1 h 00) ⇒ Rapport de Belgrade (<i>sélection d'allocutions ministérielles au sujet du rapport</i>) ▪ Évaluation de l'AEE ⇒ Lignes directrices relatives à la surveillance et à l'évaluation ▪ Trois ensembles de lignes directrices de la CEE ⇒ <i>([Table ronde avec des représentants d'entreprises et d'industries sur la responsabilité environnementale et la présentation de rapports sur l'état de l'environnement qui doit être organisée conjointement par la CEE, l'Équipe spéciale du PAE et le CRE pour la CEE])</i> (2 h 00)		SOUS-RÉGION DE L'EOCAC ⇒ État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ▪ Document d'analyse de l'Équipe spéciale du PAE ⇒ Initiative concernant le développement durable en Asie centrale ▪ [Rapport d'évaluation] SOUS-RÉGION DE L'ESE ⇒ [À déterminer] ▪ [À déterminer]	11 h 00- 12 h 30	<u>Dans la perspective du vingtième anniversaire du processus «Un environnement pour l'Europe»</u> (1 h 30) <i>(séance plénière)</i> ⇒ Déclaration ministérielle ▪ Projet de déclaration ⇒ Résumé du Président ▪ Projet de résumé du Président
				12 h 30- 13 h 00	Clôture de la Conférence (30 min) <i>(séance plénière)</i>

³ Le texte entre crochets nécessite un complément d'éléments et d'examen du Groupe de travail.

⁴ Parmi d'autres questions proposées, on citera l'énergie, les substances chimiques, l'eau, la dégradation des sols, les montagnes, le financement et l'économie des écosystèmes, questions qui sont mentionnées dans la partie descriptive du document.

«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE: CONSTRUIRE DES PASSERELLES VERS L'AVENIR»					
«PRÉPARER LE TERRAIN»		«CONSTRUIRE DES PASSERELLES»		«FAÇONNER L'AVENIR»	
Premier jour (mercredi 10 octobre 2007)		Deuxième jour (jeudi 11 octobre 2007)		Troisième jour (vendredi 12 octobre 2007)	
Heures	Point de l'ordre du jour (documents de la catégorie I)	Heures	Point de l'ordre du jour (documents de la catégorie I)	Heures	Point de l'ordre du jour (documents de la catégorie I)
			RÉGION DE LA CEE ⇒ [AME: Mise en conformité et établissement de rapports] ▪ [À déterminer] ⇒ Étude de performance environnementale ▪ Rapport d'évaluation ⇒ [Environnement et sécurité] ▪ [Rapport d'évaluation]		
Déjeuner 13 h 00- 15 h 00	Débat d'experts consacré à l'éducation au service du développement durable (2 h 00)	Déjeuner 13 h 00- 15 h 00		Déjeuner 13 h 00- 15 h 00	
15 h 00- 18 h 00	<u>Éducation au service du développement durable</u> (3 h 00) <i>(séance plénière conjointe des Ministres de l'éducation et de l'environnement intitulée «Mise à profit de l'expérience des autres: réalisations, défis et voie à suivre»⁵)</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration ministérielle commune 	15 h 00- 18 h 00	<u>Diversité biologique</u> (3 h 00) <i>(table ronde entre des ONG et des ministres)</i>	15 h 00	

⁵ Ce titre est indiqué sous réserve de la décision du Comité directeur de la CEE pour l'éducation au service du développement durable.